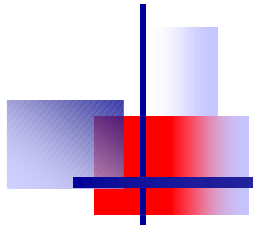


Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

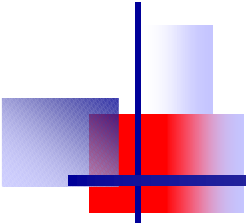


Séance plénière du 21 mars 2016

Séance plénière du 21 mars

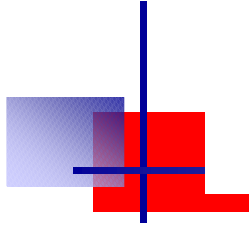
Ordre du jour

1. Aperçu des enjeux régionaux dans le domaine du logement et de l'hébergement
2. Actualités législatives et réglementaires des politiques du logement et de l'hébergement
3. Création du CRHH Nord Pas de Calais Picardie
4. Bilan 2015 et programmation 2016 des aides du parc public
5. Bilan 2015 et programmation 2016 des aides de l'Anah
6. Point sur les politiques d'hébergement



1. Aperçu des enjeux régionaux dans le domaine du logement et de l'hébergement

Les besoins régionaux de construction à horizon 2020

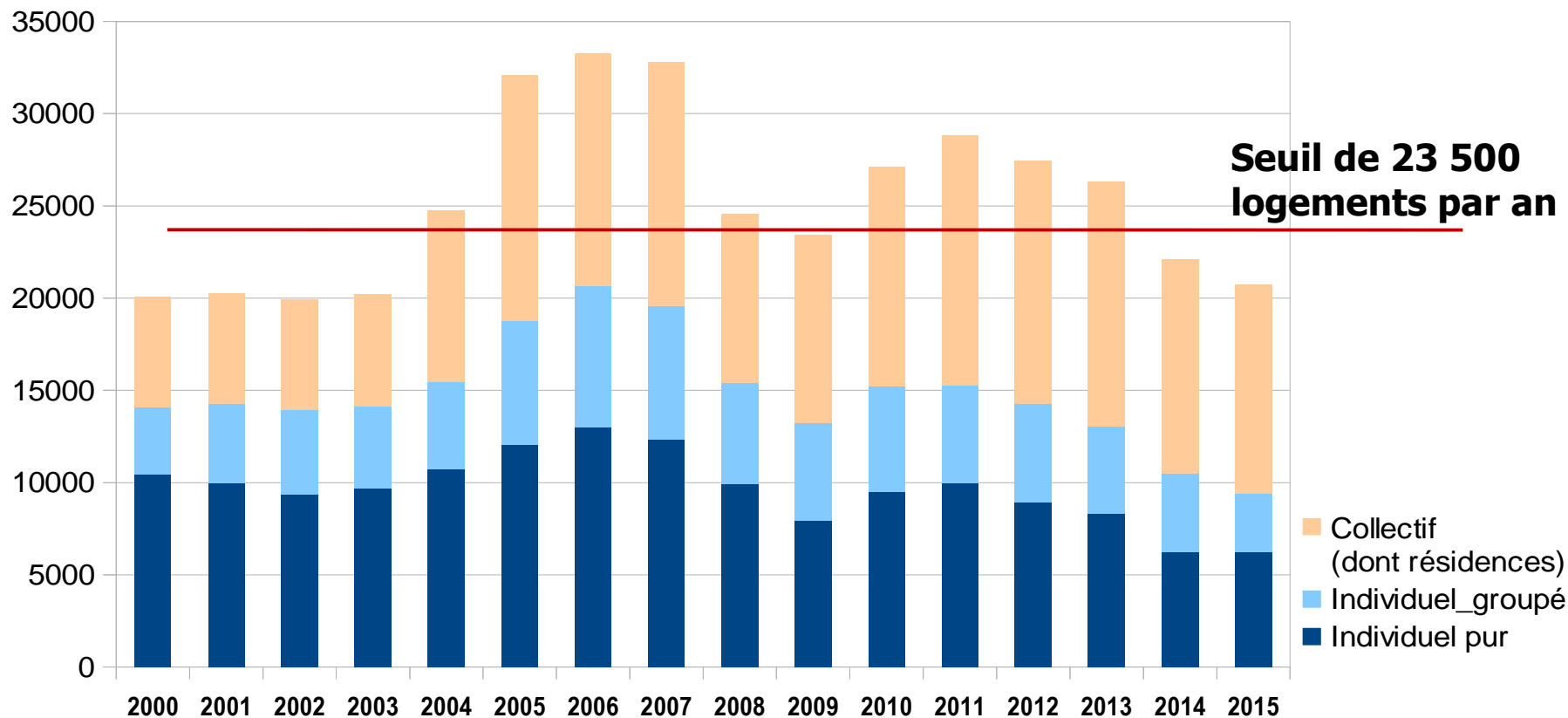


Des besoins qui restent élevés en dépit d'une population en faible augmentation

Nord – Pas de Calais Picardie	23 500 logements par an
Aisne	1 100 lgts / an
Oise	3 100 lgts / an
Somme	2 300 lgts / an
Nord	11 000 lgts / an
Pas-de-Calais	6 000 lgts / an

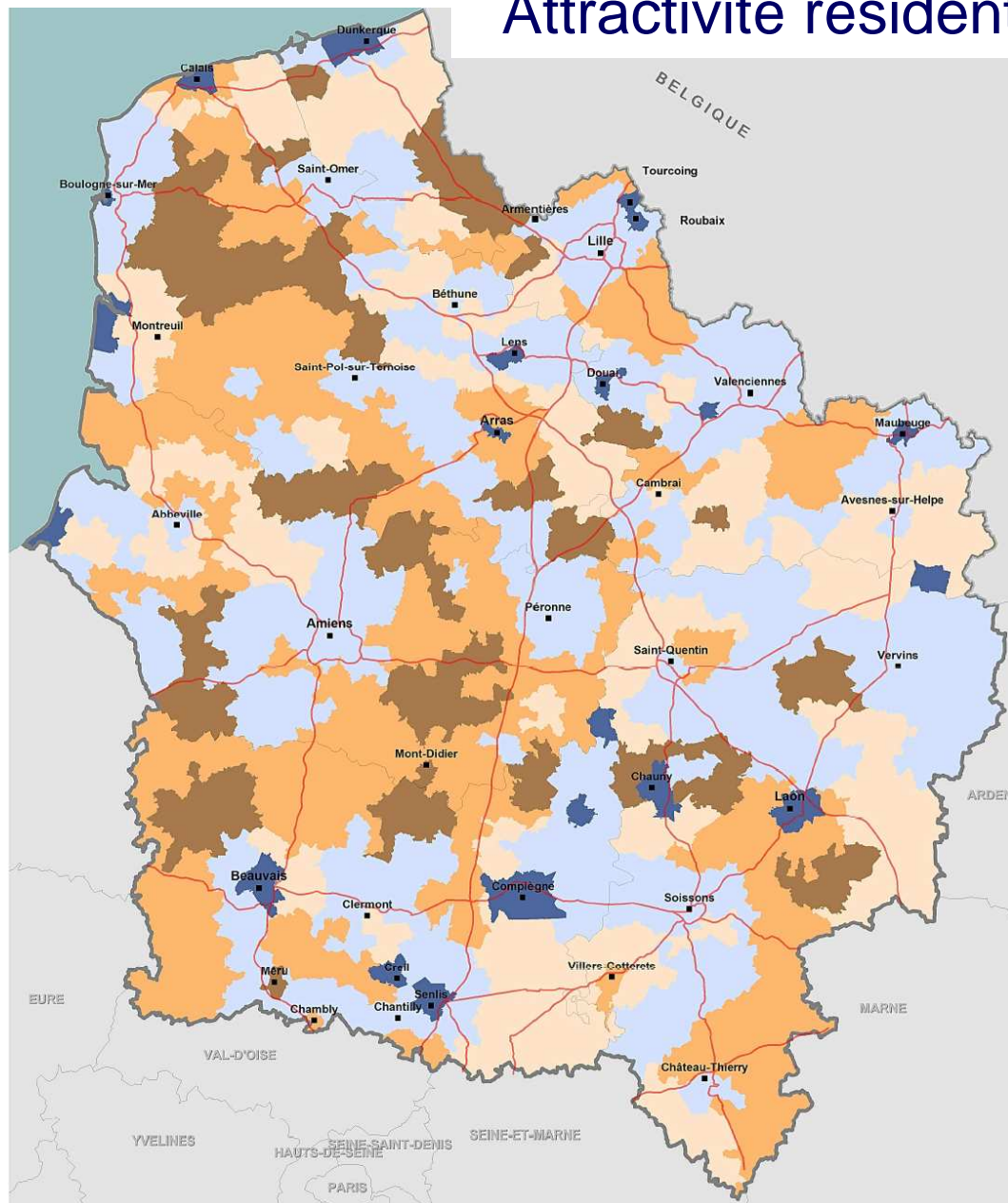
Les besoins régionaux de construction à horizon 2020

Des besoins minimaux de construction qui ne sont pas satisfaits depuis 3 ans



Les besoins de construction à horizon 2020

Attractivité résidentielle des territoires



Entre 2007 et 2012, les centres urbains de la région ont continué à perdre des ménages au jeu des migrations résidentielles

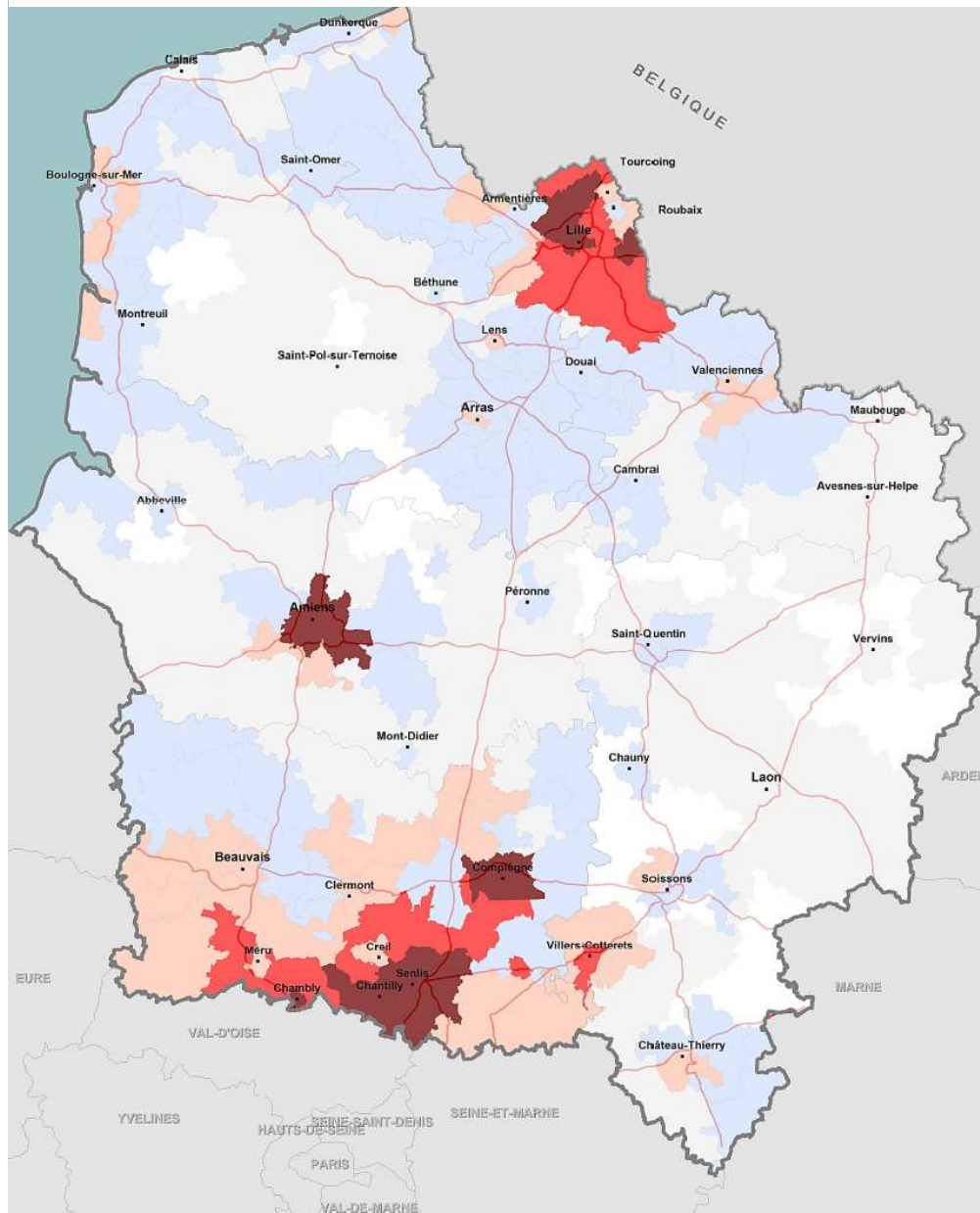
Solde migratoire entre 2007 et 2012
En pourcentage de la population 2007

- Plus de 3 %
- De 1 à 3 %
- De 0 à 1 %
- De -4 à 0%
- Inférieur à -4 %

Sources : INSEE, RP.

La tension des marchés locaux de l'habitat

L'effort financier des ménages du parc privé :



Des taux d'efforts plus élevés dans le sud de l'Oise et sur les métropoles de Lille et d'Amiens

Part des ménages allocataires du parc privé Avec un taux d'effort supérieur à 39 %

- Plus de 30 %
- De 25 à 30 %
- De 20 à 25 %
- De 15 à 20 %
- Moins de 15 %

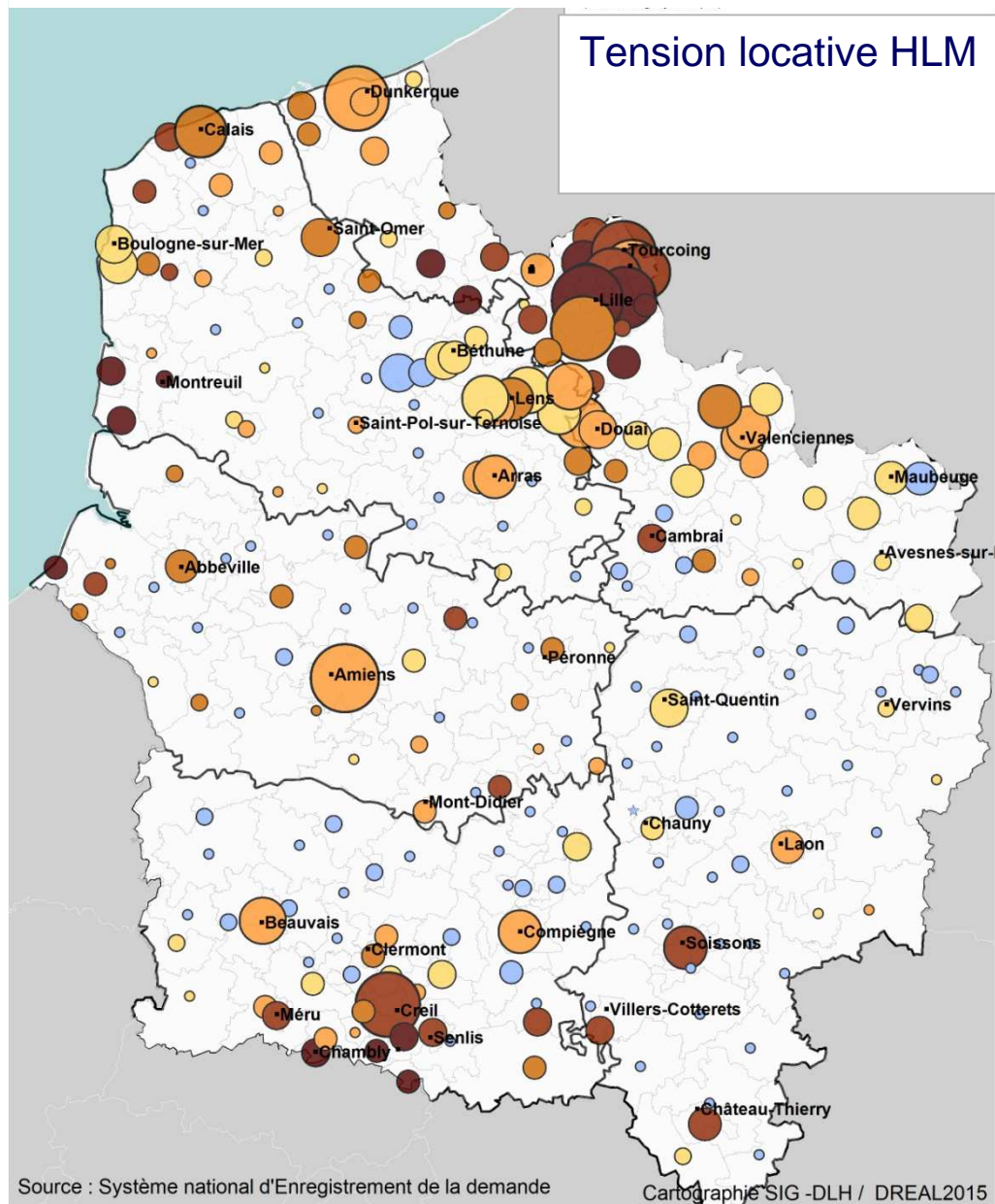
Source : CNAF, 2014

Accès au logement HLM des populations les plus modestes

Les principaux acteurs

- ❑ 40 organisme HLM (Offices publics ou ESH)
 - ❑ 4 organismes avec plus de 40 000 logements : MC Soginorpa, SA Vilogia, Partenord, Pas-de-Calais Habitat
 - ❑ 3 organismes avec moins de 3000 logements : SA L'Avesnoise, SA HLM du Beauvaisis, Office de Fourmies
 - ❑ 558 000 logements sociaux
- ❑ 15 délégataires des aides à la pierre
 - ❑ Nord : MEL, CU Dunkerque, CA valenciennes, CA Douai, CA Maubeuge, CA Porte du Hainaut,
 - ❑ Pas-de-Calais : CA Lens-Liévin, CU Arras, CA Boulogne, CA Béthune Bruay
 - ❑ Somme : CA Amiens
 - ❑ Oise : CA Beauvais, CA Compiègne
 - ❑ Aisne : CA Saint Quentin, CA Soissons

Accès au logement HLM des populations les plus modestes

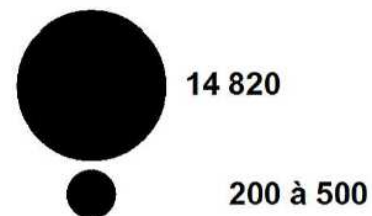


Nombre de demandeurs en attente pour un logement HLM libéré

Indicateur de tension HLM



Stock de demandes HLM au 31/12/2015
(échelle logarithmique)



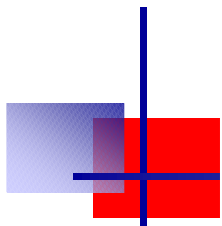
Source : SNE

Accès au logement HLM des populations les plus modestes

Ancienneté de la demande de logement social

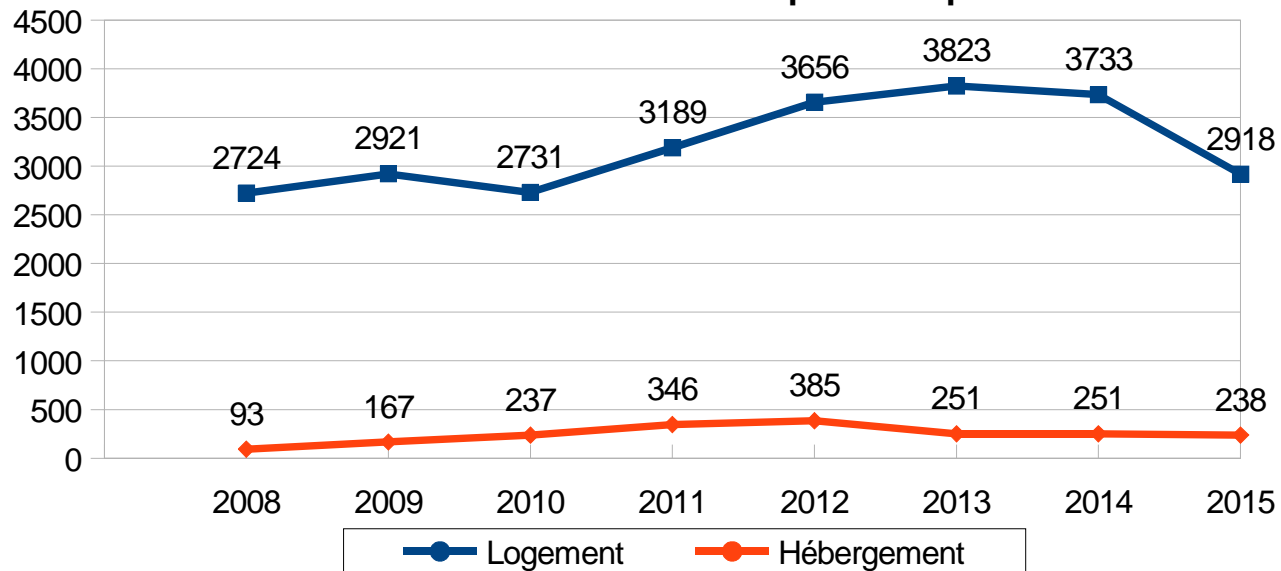
- 172 000 demandeurs de logements sociaux (130 000 en NPDC / 42 000 en Picardie)
- 58 000 attributions de logements sociaux dans la grande région en 2015
- Délai d'attribution moyen : 10,6 mois
- EPCI avec des délais supérieurs de 40% à cette moyenne
 - MEL (19 mois)
 - CA Creilloise (18 mois)
 - CA Amiens Métropole (17 mois)
 - CA de l'Abbevillois (17 mois)
 - CU de Dunkerque (16 mois)
 - CC de Flandre Intérieure (16 mois)
 - CA du Calaisis (15 mois)

Accès au logement HLM des populations les plus modestes

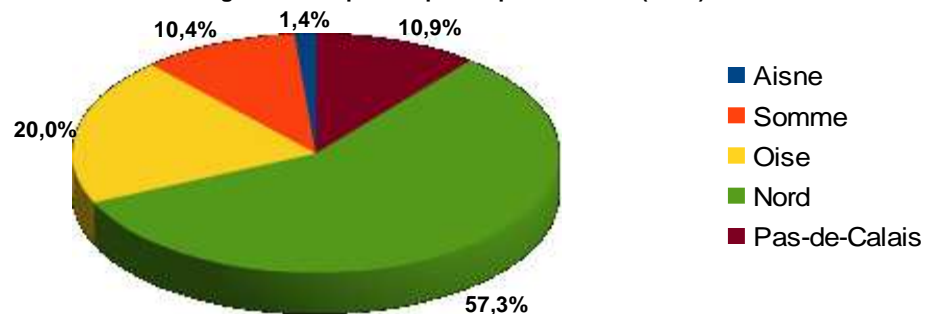


DALO : Avancement des relogements

Evolution du nombre de recours déposés depuis 2008



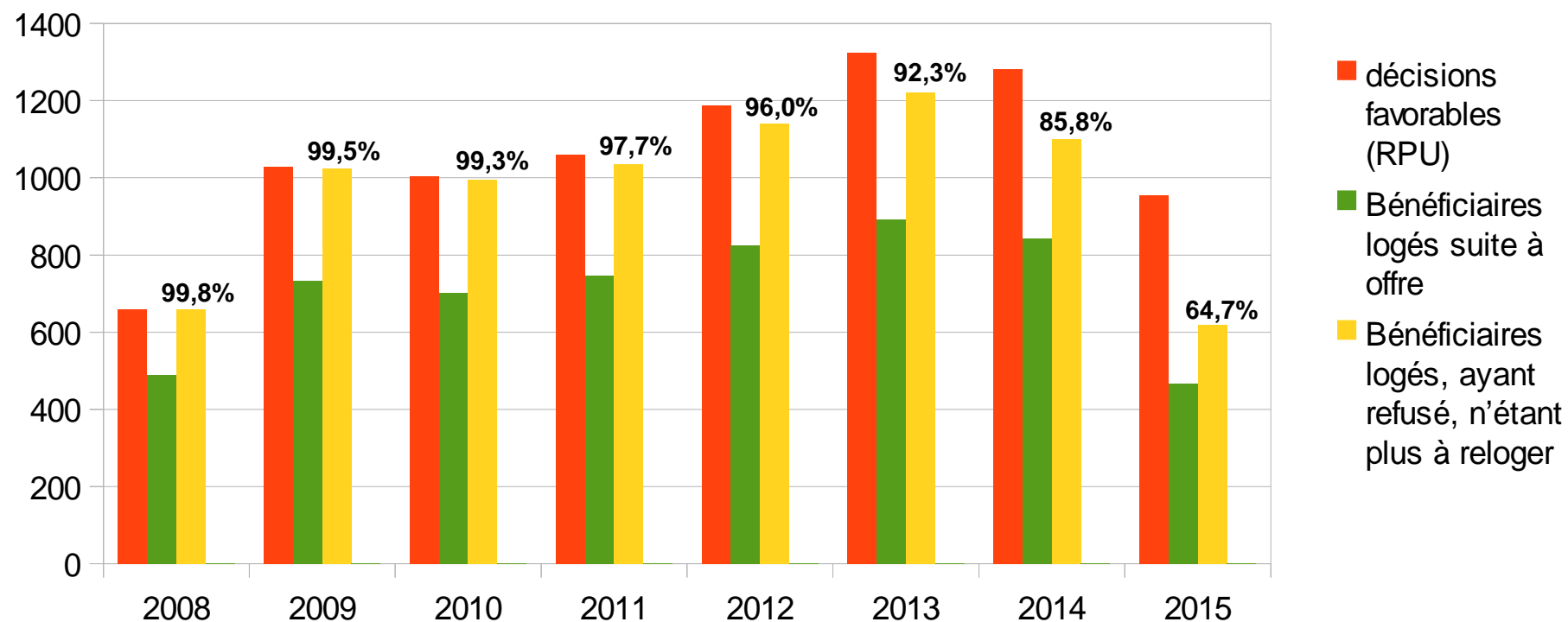
Recours logement déposés par départements (2015)



Accès au logement HLM des populations les plus modestes

DALO : Avancement des relogements

Taux de relogement des requérants logement désignés prioritaires et urgents



Enjeux liés à l'état du parc

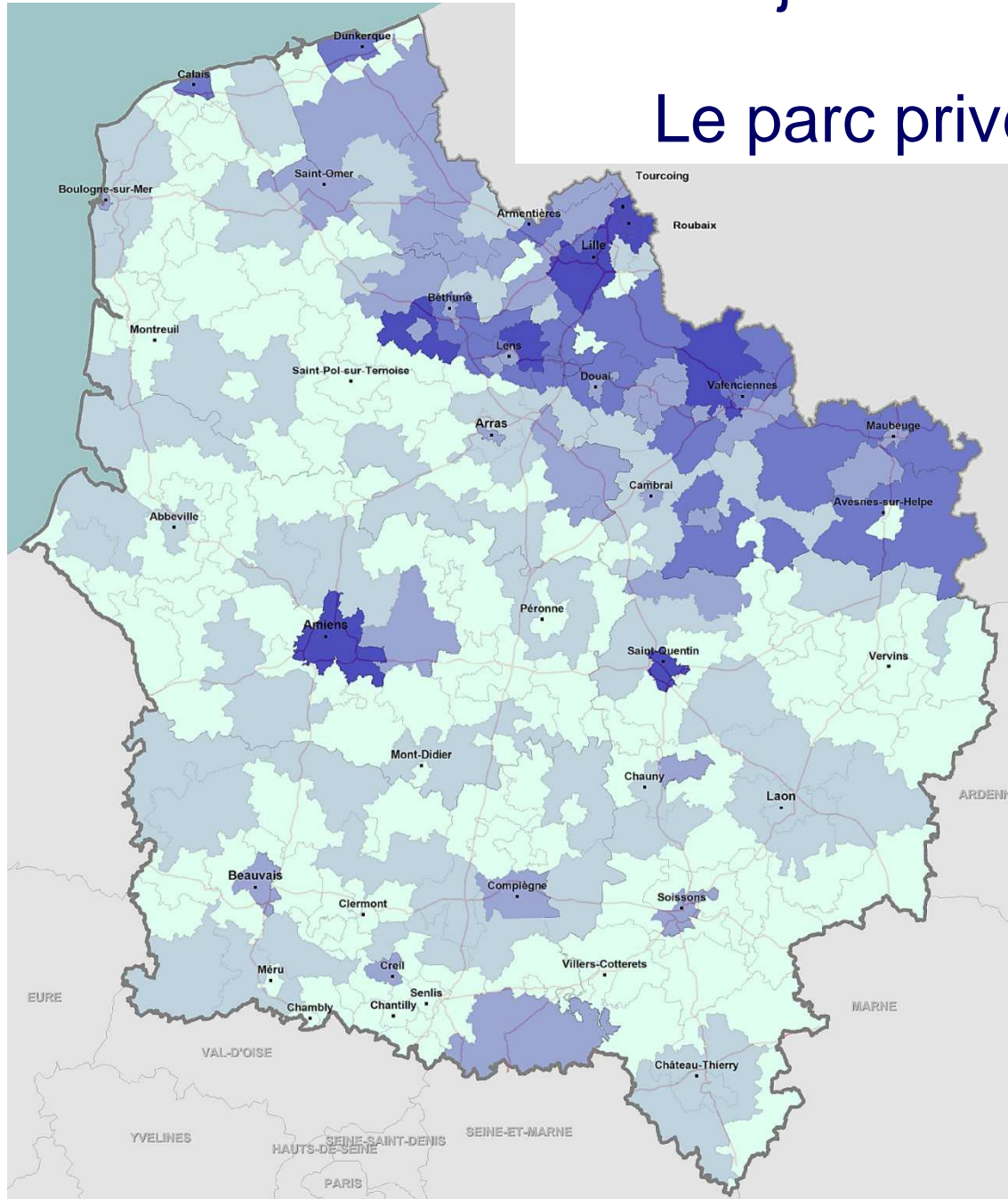
Le parc privé ancien énergivore Importance du gisement

	Nombre de résidences principales < 1975	Poids par rapport au parc de RP	Nombre de Résidences principales < 1945	Poids par rapport au parc de RP
AISNE	158 000	69%	108 000	48%
NORD	687 000	64%	416 000	39%
OISE	176 000	54%	99 000	31%
PAS-DE-CALAIS	352 000	59%	213 000	36%
SOMME	155 000	64%	99 000	41%
NORD-PAS-CALAIS-PICARDIE	1 528 000	62%	935 000	38%

1975 : premières réglementations thermiques dans la construction neuve

Enjeux liés à l'état du parc

Le parc privé ancien dégradé



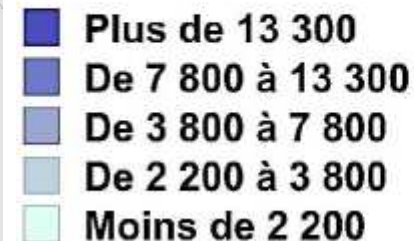
Région très marquée

concentration du parc privé ancien dégradé :

- MEL
- Ex-bassin minier
- nord de la Somme et de l'Aisne

1,5 Millions de résidences principales datant d'avant 1975
56% du parc de logement

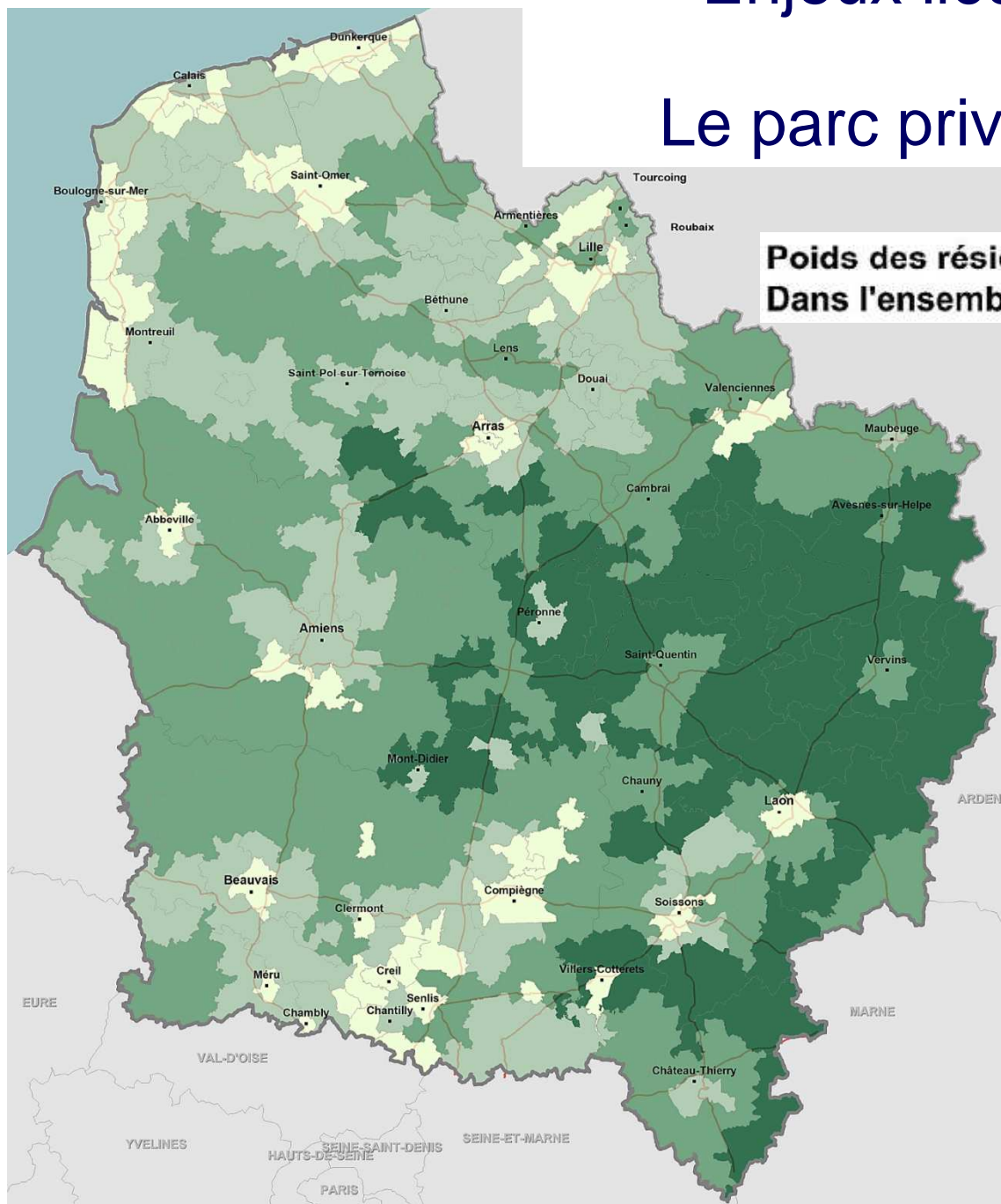
Résidences principales construites Avant 1945



Sources : Filocom 2013

Enjeux liés à l'état du parc

Le parc privé ancien dégradé



**Poids des résidences principales construites avant 1945
Dans l'ensemble des résidences principales**



Sources : Filocom 2013

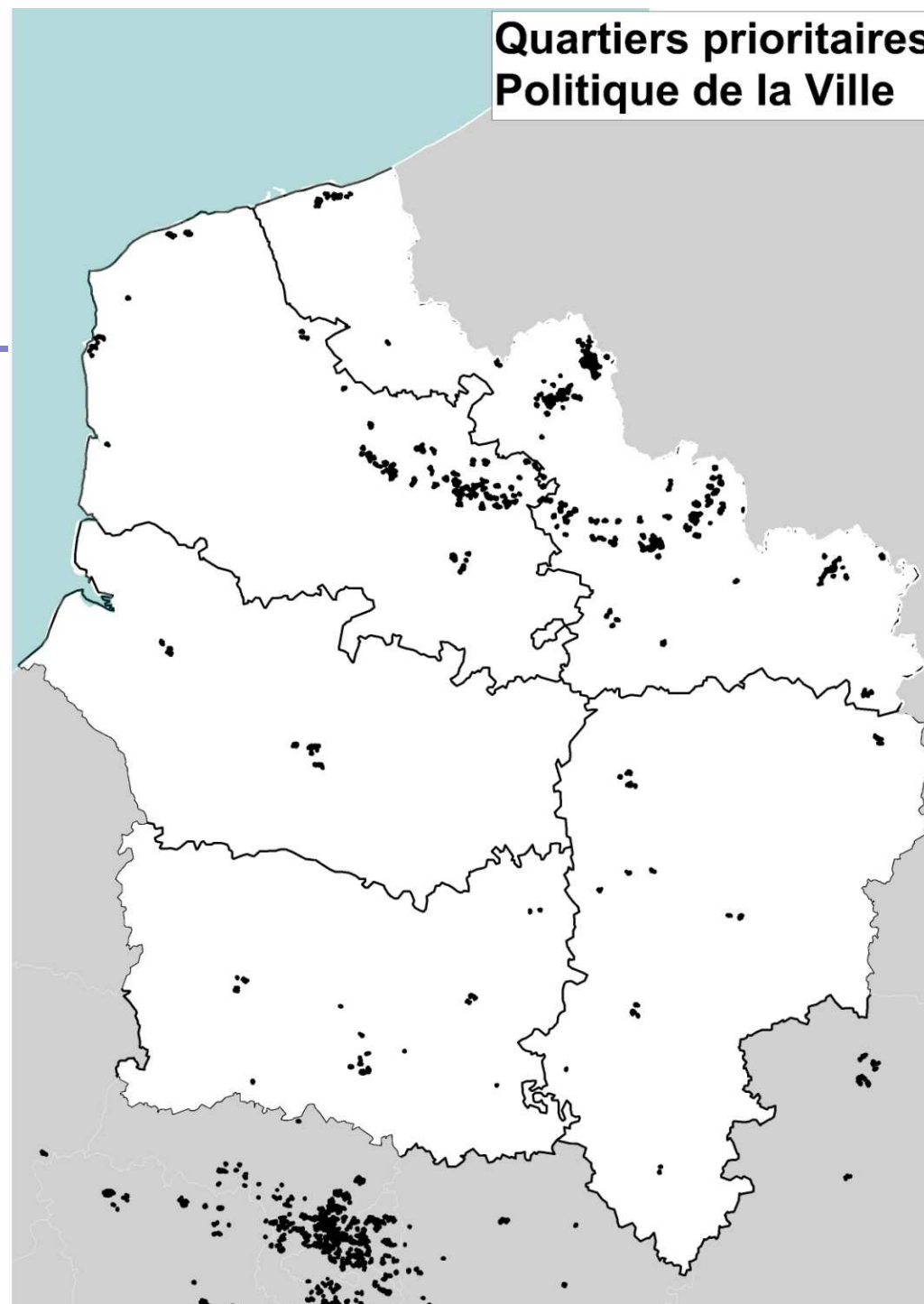
Les enjeux liés à la politique de la ville

Nouvelle géographie prioritaire :

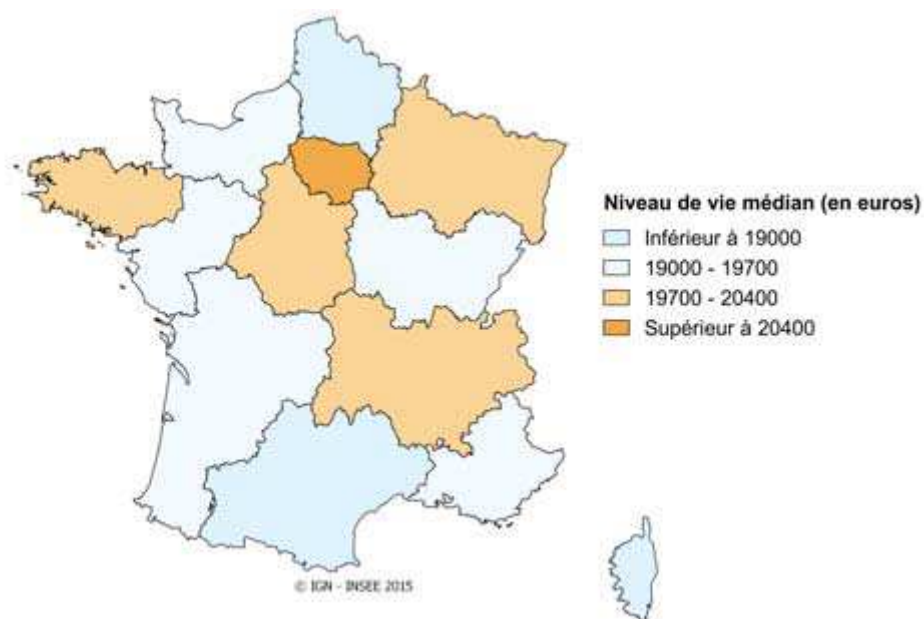
- Nord : 91 QPV
 - Pas-de-Calais : 64 QPV
 - Aisne : 17 QPV
 - Somme : 9 QPV
 - Oise : 18 QPV
- Total : 199 QPV

Dans le cadre du NPNRU :

- 25 quartiers d'intérêt national NPNRU
- 29 quartiers d'intérêt régional



Les enjeux du secteur de l'hébergement – niveau de vie médian

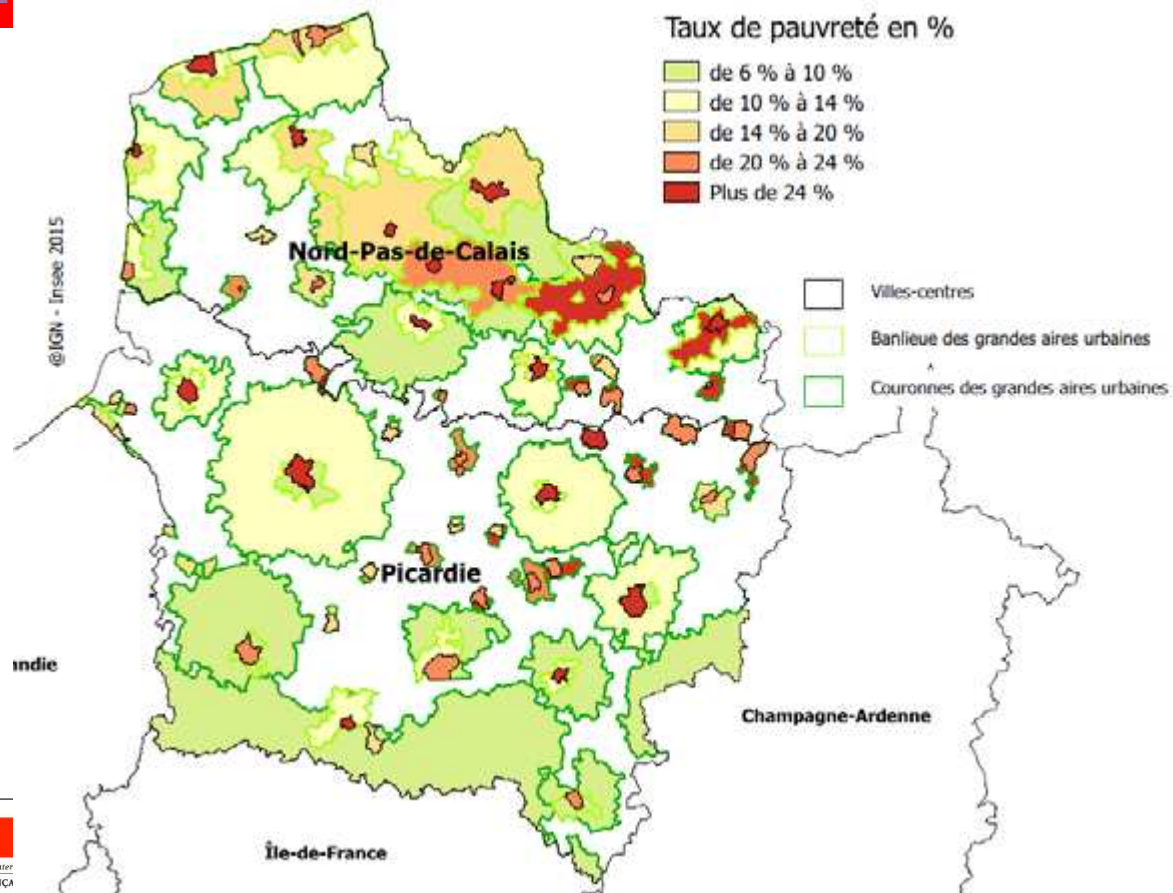


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 (FiLoSoFi)

La région Nord-Pas-de-Calais Picardie est la région où le niveau de vie médian est le plus faible

En 2012, la moitié des habitants de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie vit avec moins de 18 100 € par an, soit environ 1 700 € de moins que le niveau de vie de France Métropolitaine. Cela constitue le plus faible niveau de vie médian (*figure 1*) derrière la Corse (18 300 €) et la région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées (18 900 €)

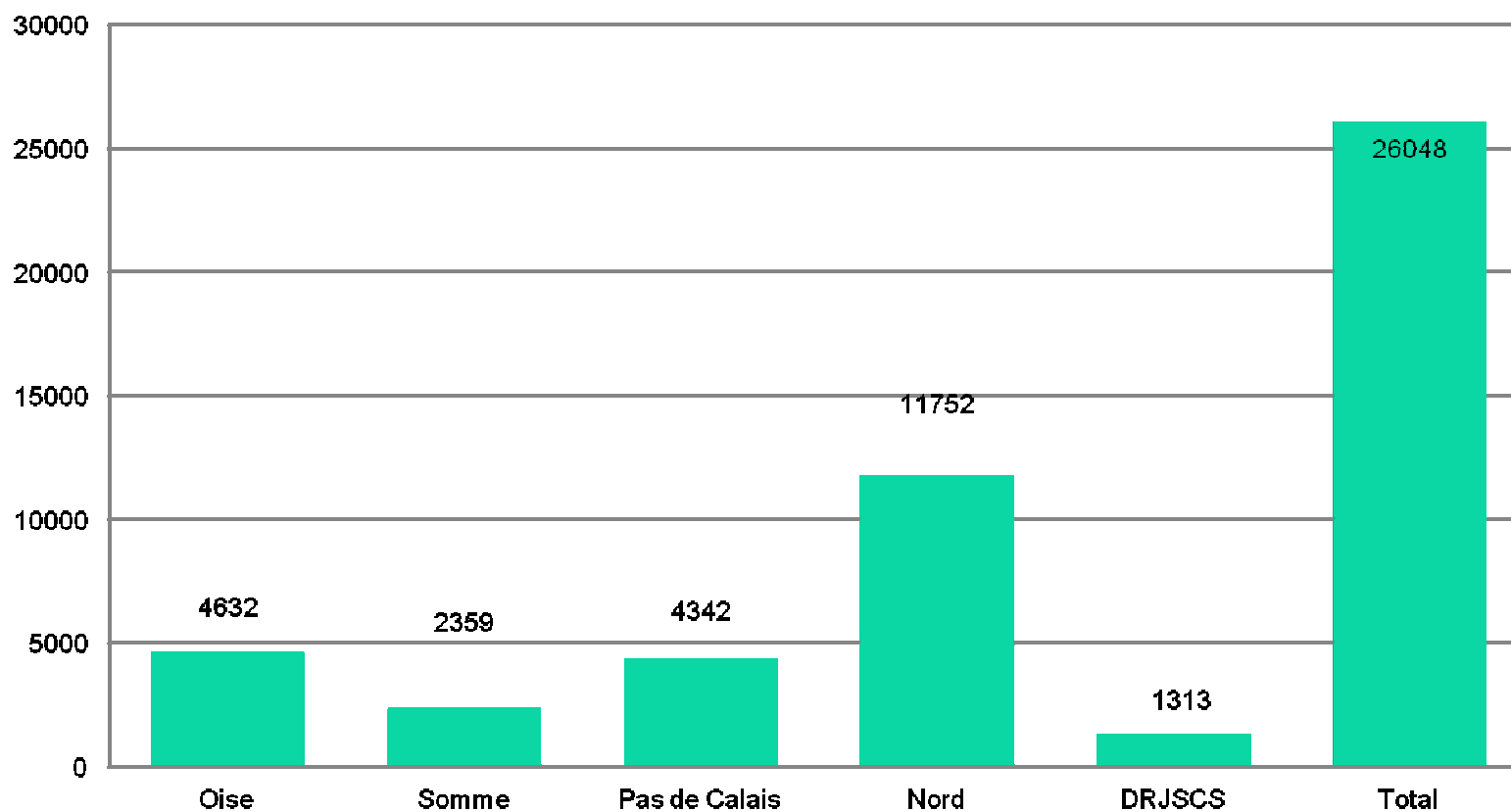
Les enjeux du secteur de l'hébergement – taux de pauvreté



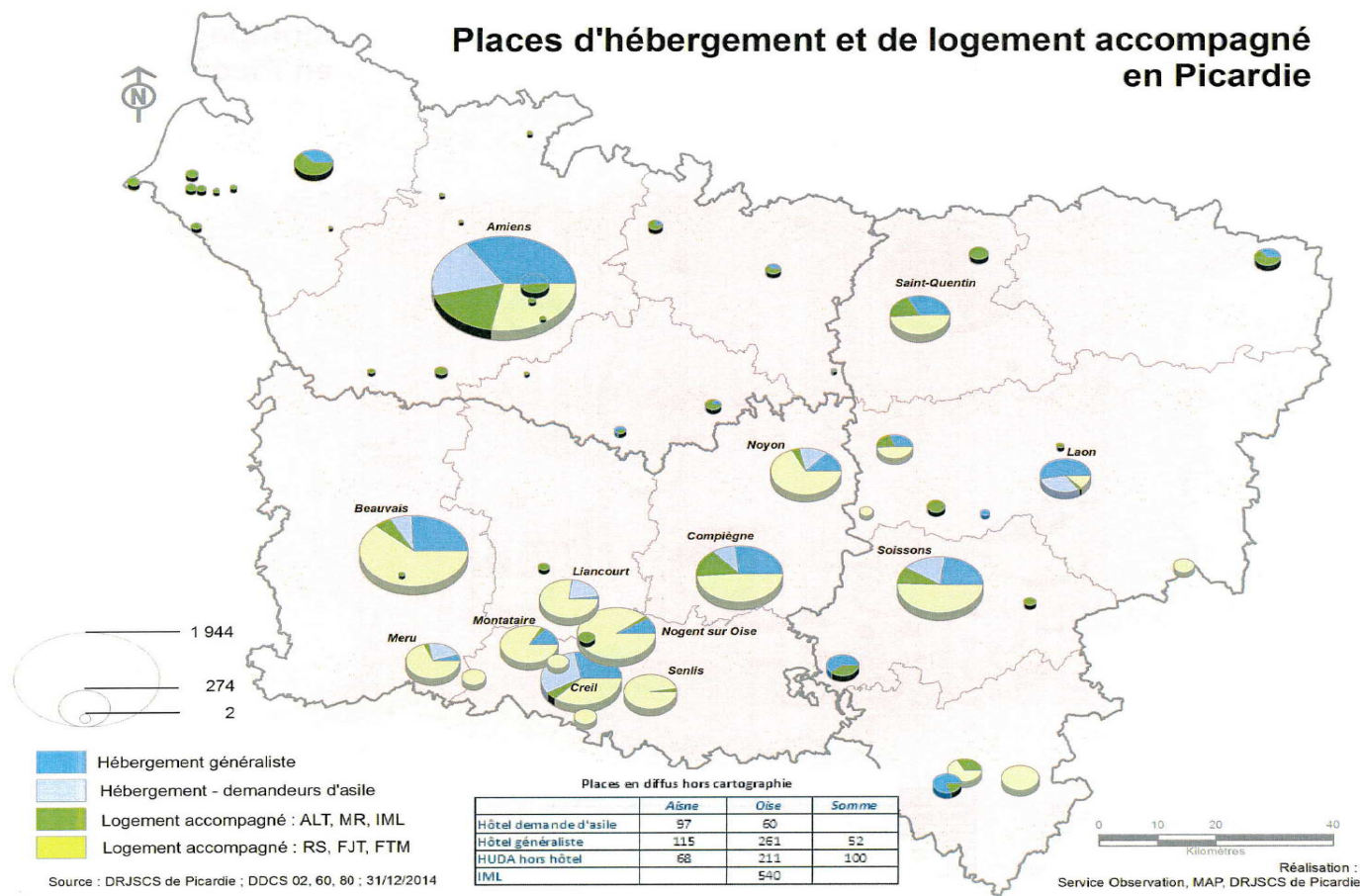
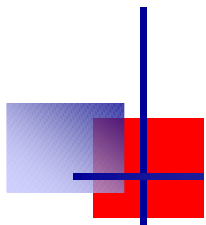
En 2012, 1 062 000 personnes de la nouvelle région vivent sous le seuil de pauvreté, soit 18,1 % de la population. Cette proportion est de quatre points supérieure à celle mesurée en France métropolitaine. Cette situation vis-à-vis de la pauvreté positionne la région à l'avant-dernier rang derrière la Corse (20,4 %).

Le parc existant (source : enquête AHI au 31 dec 2015)

26 000 places ouvertes et financées



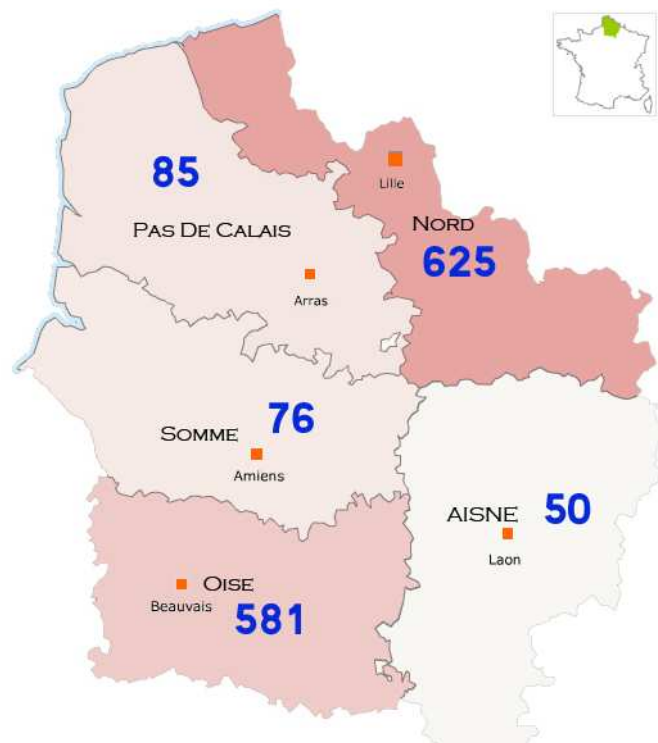
Le parc d'hébergement existant – logement accompagné ex Picardie



Les personnes logées en intermédiation locative

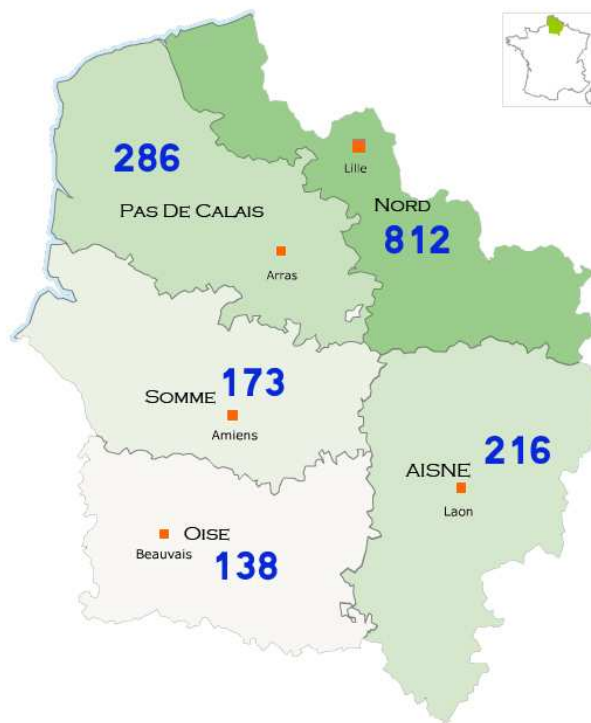
Nombre de personnes logées en intermédiation locative au 31/12/2015

(Mandat de gestion + sous location)



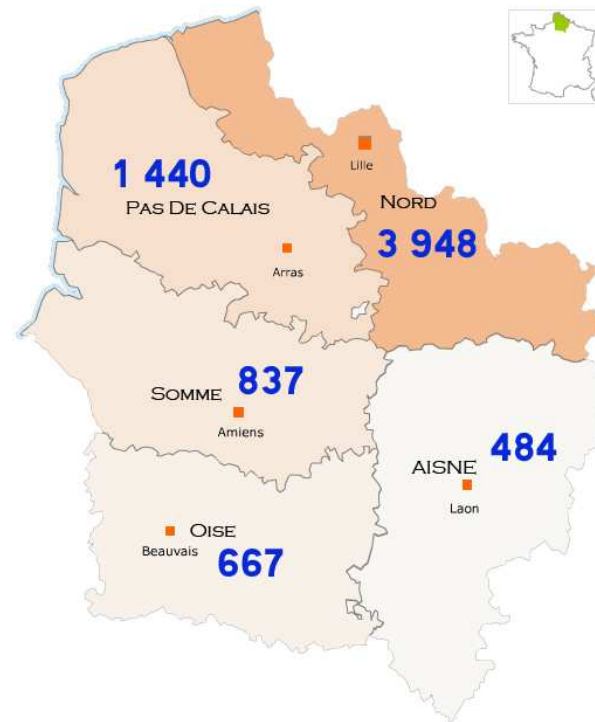
Le parc pension de familles

Nombre de places de pensions de famille ouvertes au 31/12/2015



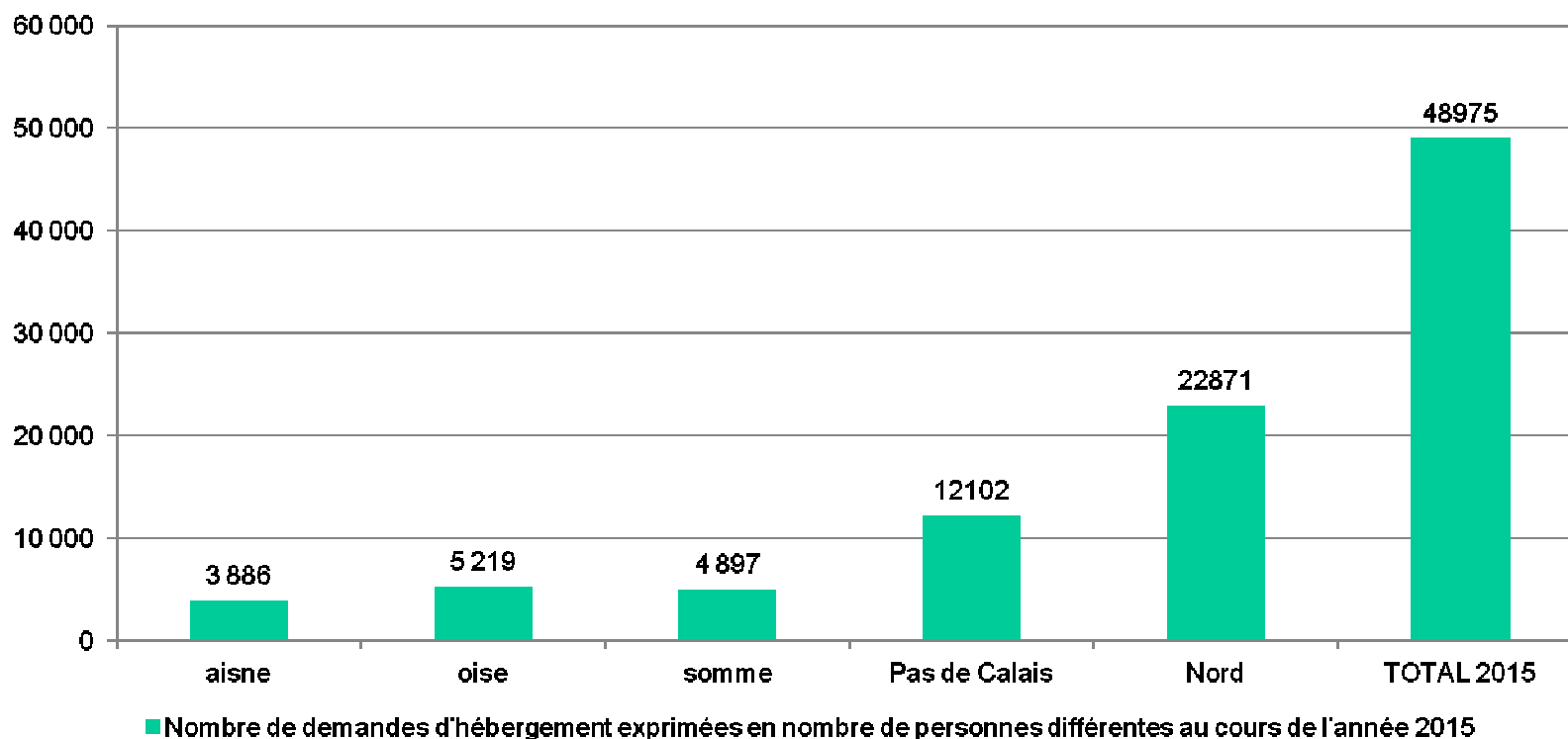
Le parc CHRS- grande région

Nombre de places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
au 31/12/2015



La demande d'hébergement (source : enquête AHI au 31 déc 2015)

Nombre de demandes d'hébergement exprimées en nombre de personnes différentes au cours de l'année 2015





Enjeux et perspectives

- Approfondissement des diagnostics territoriaux à 360°
- Recherche de solutions nouvelles :
 - Humanisation des CHRS
 - Développement du logement adapté
- Enjeu de gestion rigoureuse/enquête sur l'échelle nationale des coûts (ENC)



2. Actualités législatives et réglementaires des politiques du logement et de l'hébergement

Principales nouveautés 2016 dans le secteur du logement

Nouvelles mesures de soutien à la construction

- **Accession à la propriété : renforcement du soutien à la primo-accession**
 - Elargissement du PTZ à l'acquisition de logements anciens sur l'ensemble du territoire
 - Renforcement du PTZ neuf et ancien : hausse des plafonds de ressources, amélioration du profil du prêt.
- **Financement de la construction HLM** : création du fonds national des aides à la pierre, co-alimenté Etat/OrganismesHLM.
- **Aide aux maires bâtisseurs**
 - **Deuxième année d'application**
 - **111 communes sont éligibles en région** soit une commune dans l'Aisne, une dans la Somme, une dans le Pas de Calais, 49 dans le Nord et 59 dans l'Oise.
 - Aide fixée courant mai par arrêté. Réservée aux communes disposant d'un nombre de logements autorisés sur le 2nd semestre 2015 supérieur à 0,5% des logements existants

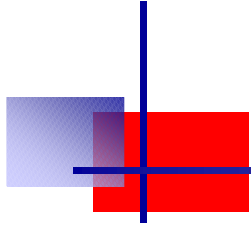
Principales nouveautés 2016 dans le secteur du logement

Nouvelles mesures de soutien à la rénovation

- **Rénovation énergétique :**
 - prolongation en 2016 du crédit d'impôt CITE
 - prolongation du dispositif de l'éco-PTZ jusqu'au 31 décembre 2018
- **Création de l'Eco-prêt Habiter Mieux, pour financer à taux nul le reste à charge des travaux de rénovation énergétique des ménages Anah**
- **Vente HLM des maisons individuelles conditionnée à une performance énergétique minimale (étiquette E)**
- **Relèvement de l'objectif national du programme Habiter Mieux : de 50 000 logements à 70 000 logements**

ACTUALITES SECTEUR HEBERGEMENT

- Poursuite de la feuille de route 2015-2017 du plan pauvreté avec organisation d'une journée dédiée en fin d'année
- Plan triennal relatif à la substitution de dispositifs alternatifs aux nuitées hôtelières
- Loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile : schéma régionaux des demandeurs d'asile (articulation avec le droit commun)
- Mise à l'abri des migrants de Calais et Dunkerque : création des centres d'accueil et d'orientation



3. Création du CRHH Nord Pas de Calais Picardie



Fonctionnement du CRHH Nord Pas de Calais Picardie

Processus de recomposition du CRHH plénier:

- Un arrêté de création du CRHH signé le 04 mars 2016.
- 3 collèges
 - Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 28 membres
 - Collège des professionnels intervenant dans le domaine du logement, de l'immobilier, de la construction, ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants : 26 membres
 - Collège de représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'insertion, de bailleurs privés, et de personnalités qualifiées : 28 membres.

Fonctionnement du CRHH Nord Pas de Calais Picardie

Processus de recomposition du CRHH plénier:

- juxtaposition de la composition des 2 structures antérieures
- rationalisation de cette composition sur certains points, notamment:
 - Une représentation unique des membres dont la fusion est effective
 - Une évolution de la représentation HLM passant de 8 membres à 5 membres (3 ARH et 2 URH Picardie) dans la nouvelle structure
 - Une adaptation de la représentation d'Action Logement à la nouvelle organisation régionale
 - Une adaptation de la représentation des SIAO passant de 3 à 2 membres représentatifs des principaux enjeux en région et qui auront vocation à porter en CRHH les messages de l'ensemble des SIAO de la région
- L'arrêté est non nominatif
 - En parallèle, une liste détaillant identité et fonction des représentants désignés pour siéger sera tenue à jour et mise à disposition sur le site professionnel CRHH.

Fonctionnement du CRHH Nord Pas de Calais Picardie

Création d'un bureau CRHH transitoire

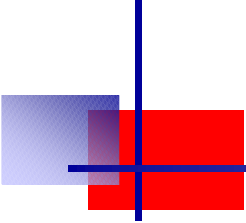
- Une composition selon les principes suivants:
 - **absence de suppléants**
 - resserrement autour **des anciens membres titulaires**
 - Le premier collège (12 membres) :
 - o intégration en bureau des seuls EPCI délégataires de compétence des aides à la pierre anciennement membres, soit 5 EPCI du Nord Pas de Calais et 5 de Picardie.
 - o présence des conseils départementaux limitée aux conseils départementaux Nord et Oise, membres des anciens bureaux, porteurs d'un plan départemental de l'habitat récent (PDH) et représentatifs des territoires où les tensions locatives sont les plus fortes.
 - deuxième collège (8 membres) : **juxtaposition des membres titulaires** des deux anciens bureaux
 - troisième collège (6 membres) :
 - Dans le cas de structures représentées dans les 2 bureaux CRHH antérieurs (FNARS, URIOPSS, UNPI, CLCV, URAF), il sera demandé aux structures régionales actuelles de Picardie et du Nord Pas-de-Calais de se concerter en vue de la désignation d'un représentant unique au sein du bureau

Fonctionnement du CRHH Nord Pas de Calais Picardie

Etapes ultérieures

- Préparation du projet de règlement intérieur du nouveau CRHH qui sera discuté dans le cadre du 1er bureau CRHH
- Lancement d'une concertation en bureau relative à la création de la commission spécialisée « PDALHPD », obligation réglementaire issue du décret n° 2014-1369 du 14 novembre 2014.
- Lancement d'une concertation large relative aux modalités de composition du bureau CRHH, ses modalités de fonctionnement ainsi que l'articulation de ses travaux avec les autres instances du CRHH (comité plénier, commission spécialisée « PDALHPD »). Objectif : aboutir à un nouveau bureau du CRHH d'ici fin 2016
- Engagement d'un travail sur les règles de répartition des objectifs de construction HLM et sur les forfaits PLAI, pour 2017

Le calendrier annuel des bureaux sera adressé aux membres avant fin mars



4. Bilan 2015 et programmation 2016 des aides à la pierre en faveur du parc locatif social

Aides à la pierre

Bilan 2015 : chiffres clés

8 404 logements financés grande région

→ 6 686 Npdc + 1 718 Picardie

→ 2 778 logements sur la M.E.L.

→ 90% du financement en neuf

Dont 6 771 PLUS/PLAI

→ 5 356 Npdc (82% obj.) + 1 415 Picardie (60% obj.)

- **2 009 PLAI**

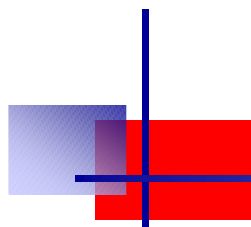
→ 1 494 Npdc (78% obj.) + 515 Picardie (89% obj.)

- **4 759 PLUS : 3 862 + 897**

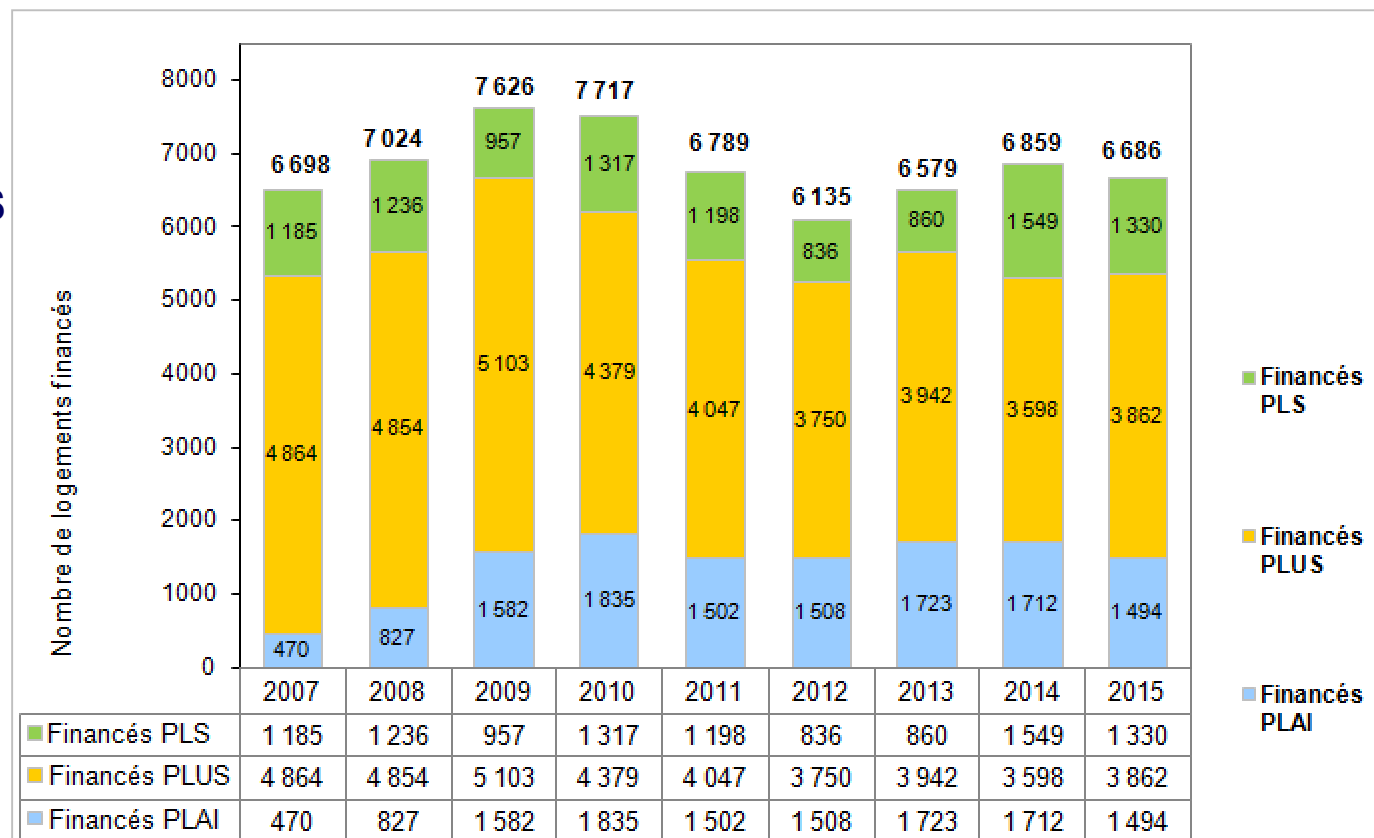
- **1 633 PLS** dont 303 en Picardie

- **622 PSLA (Prêt Social Location-Accession)**

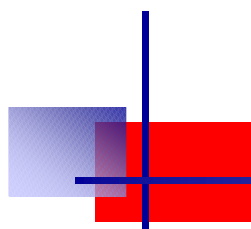
Bilan 2015 des aides du parc public



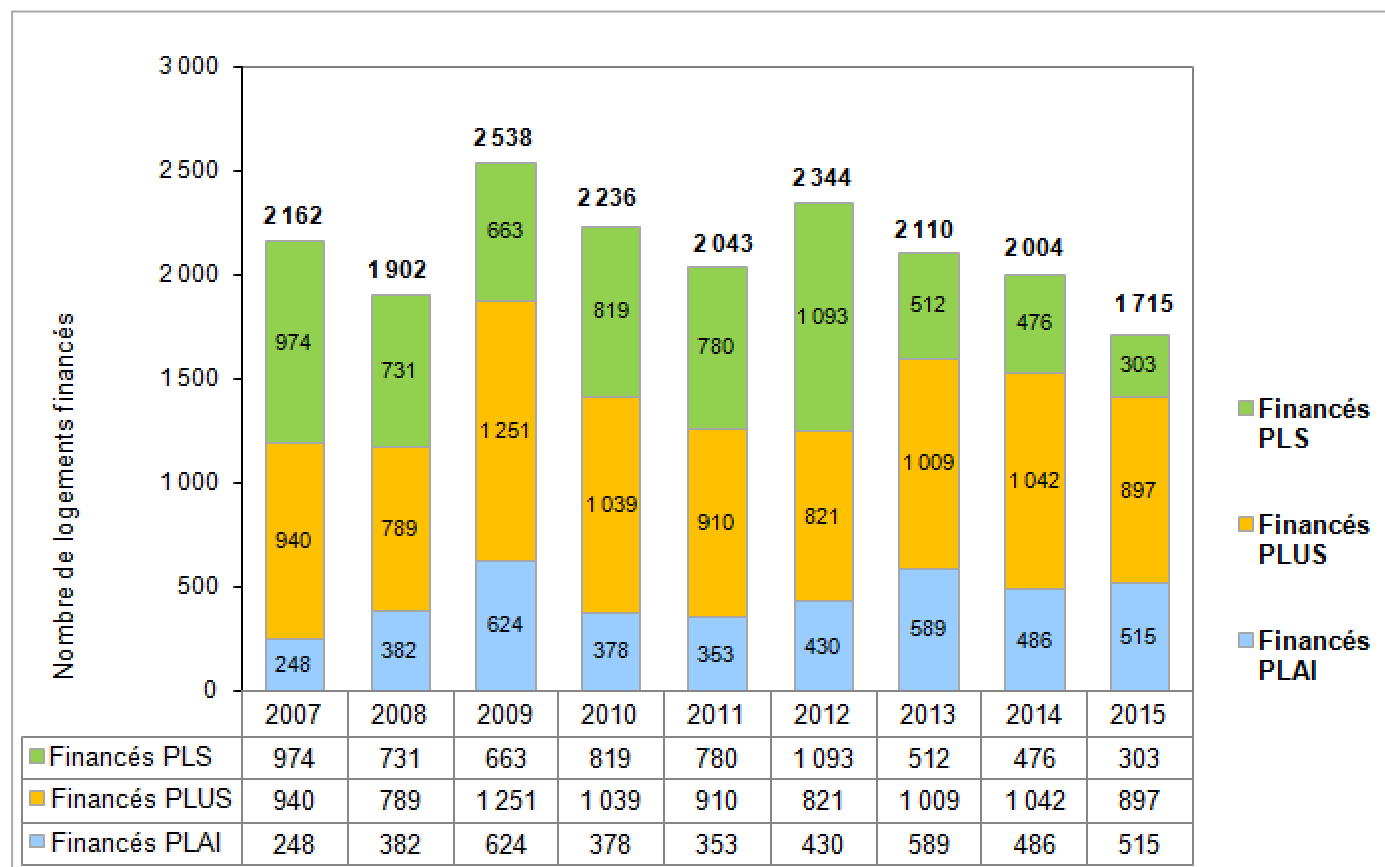
**NORD
PAS-DE-CALAIS**



Bilan 2015 des aides du parc public



PICARDIE



Parc public : bénéficiaires 2015

Type bénéficiaire	PICARDIE	NORD PAS-DE-CALAIS
Ménages ordinaires	1 530	5 353
Etudiants		622
Personnes Agées		380
Personnes handicapées		15
Jeunes	48	151 (PIA)
Publics issus de FTM	129	128
Publics maison relais ou res. d'accueil	8	
Autres résidents de résidences sociales		37

La programmation des aides à la pierre pour le logement locatif social

- Contexte national
 - Objectif national 2016 : 140 000 logements locatifs sociaux, dont 35 000 PLAI.
 - Création du fonds national des aides à la pierre (FNAP)
- Les orientations nationales
 - L'accompagnement de l'effort de production dans les communes SRU.
 - La nécessité d'éviter le financement de logements locatifs sociaux en quartiers prioritaires de la ville (QPV) afin de contribuer à l'objectif de mixité sociale.
 - L'introduction d'un objectif régional de réalisation de petits logements ordinaires (T1/T2) PLUS-PLAI
 - Constat : déséquilibre constaté entre offre et demande en logements sociaux de petite typologie. L'objectif fixé s'appuie sur un indicateur de tension de la demande en T1/T2 (ratio entre demandes actives et demandes satisfaites hors mutations internes)
 - Une perspective : atteindre 50% de logements ordinaires T1/T2 en 2017.

Objectifs régionaux

- La notification régionale distingue, pour la dernière année, les territoires des anciennes régions Nord Pas-de-Calais et Picardie.
- Objectif global proposé à la région fixé à 9 907 logements dont:
 - 2 464 logements PLAI
 - 6 049 logements PLUS
 - 1 394 logements PLS

<i>Objectifs notifiés</i>	<i>Logements PLAI</i>	<i>Logements PLUS</i>	<i>Logements PLS</i>	<i>Total</i>
<i>Nord Pas-de-Calais</i>	1926	4574	1000	7500
<i>Picardie</i>	538	1475	394	2407
<i>Grande région</i>	2464	6049	1394	9907

Objectifs régionaux

- Objectif complémentaire en petite typologie T1/T2 fixé à 3 173 logements ordinaires (hors logements étudiants) dont:
 - 2 410 en Nord Pas de Calais (tension plus marquée)
 - 7 63 en Picardie
- Intensité des tensions sur les différents types de logements sociaux, au sein de la région :

T1	T2	T3	T4	T5	T6
5,02	3,36	2,05	1,78	1,28	0,85

Indicateur de tension : rapport entre le nombre de demandes actives au 31 décembre 2015, et le nombre de demandes satisfaites en 2015 hors mutation interne

Programmation 2016

Dotations

Dotation régionale 2016 :

- Application d'un montant moyen de subvention selon le degré de tension régional à l'objectif régional PLAI.
- Pour 2016, les forfaits retenus par le ministère reprennent les forfaits utilisés en 2015, et sont donc différents dans les deux anciennes régions
- Un bonus forfaitaire pour le financement de logements ordinaires T1/T2 correspondant à 9% du montant moyen de subvention régional (663 € en Nord Pas de Calais / 503 € en Picardie)
- Une dotation régionale finale en hausse par rapport à 2015 : **de 17,5 millions d'€ à 19,25 millions d'€ dont:**
 - 17,27 millions d'€ en dotation LLS
 - 1,98 millions d'€ en bonus petite typologie (**non fongible avec la dotation LLS**)

Cette dotation 2016 intègre les reliquats constatés fin 2015 chez les délégataires pour les conventions en cours.



Principes de construction de la programmation

- Elaboration de la répartition infrarégionale des objectifs :
 - Cloisonnement des objectifs et dotations financières des anciennes régions
 - Constitution d'une **réserve régionale « de performance » sur le contingent PLUS/PLAI Nord Pas-de-Calais (558 PLUS/PLAI)**. L'objectif Nord Pas-de-Calais est ainsi égal à **5 942 PLUS/PLAI**
 - orientation de 100 PLUS/PLAI vers la CA d'Amiens
 - reliquat de la réserve régionale (**458 PLUS/PLAI**) pour faire face:
 - aux projets «structure» spécifiques.
 - aux dynamiques locales les plus fortes, en cours d'année
- Deux critères pour fixer les objectifs de chaque territoire
 - 1. Le PLH
 - 2. Correction au regard des projets immédiats recensés (SPLS)

Principes de construction de la programmation

- Elaboration de la répartition infrarégionale de la dotation PLAI
 - Dotation calculée sur la base des forfaits territoriaux PLAI 2015 ajustés à la baisse afin de respecter la notification nationale.
 - Objectifs et dotation petite typologie calculée au prorata de la programmation par territoires en fonction des objectifs notifiés

Suivi de la programmation parc public 2016

- La dotation initiale est susceptible de faire l'objet d'ajustements en cours d'année. Dans ce cadre, une accélération de l'exécution de la programmation annuelle avec amélioration du rythme de dépôts et d'engagement des dossiers reste souhaitable afin de conforter les perspectives annuelles et sécuriser les dotations régionales.
- La bonne exécution de la programmation fera l'objet d'un suivi au travers de deux **enquêtes fixés au 15 mai et au 1^{er} septembre.**
- Enfin, compte tenu des disparités entre les forfaits subvention PLAI appliqués entre les 2 anciennes régions, **il est proposé d'entamer une réflexion à l'échelle de la grande région amenant à terme vers une convergence entre différents territoires homogènes au regard de l'intensité de la tension locative.**
- Le bureau du CRHH engagera cette réflexion en 2016 avec pour objectif une restitution des travaux lors du CRHH plénier de fin d'année, ce qui permettra de bénéficier d'une cartographie régionale de la tension permettant de construire l'exercice de programmation 2017.

Répartition territoriale 2016 – Nord Pas de Calais

CADRAGE DHUP OBJECTIFS 2016 : 7 500 logements dont 6 500 PLUS PLAI	Objectif PLUS / PLAI proposé	Dont objectif PLAI	Soit taux PLAI			Enveloppe financière - Forfait 2015 ajusté enveloppe 2016	Objectif en nombre de logements ordinaires T1/T2	Forfait logement ordinaire T1/T2	Compléme nt financier petite typologie	Enveloppe prévisionnelle 2016	Objectif PLS
Gestionnaires				Forfait PLAI 2015	Forfait PLAI 2016 ajusté						
<i>Métropole Européenne de Lille</i>	2 280	671	29,4%	9 300	9 218	6 185 558	870	663	576 524	6 762 080	500
<i>CU de Dunkerque Grand Littoral</i>	335	100	29,9%	6 300	6 245	624 473	128	663	84 709	709 182	28
<i>CA de Valenciennes Métropole</i>	220	64	29,1%	6 300	6 245	399 663	84	663	55 629	455 292	54
<i>CA du Douaisis</i>	135	38	28,1%	6 300	6 245	237 300	51	663	34 136	271 436	
<i>CA de la Porte du Hainaut</i>	209	58	27,8%	6 300	6 245	362 194	80	663	52 848	415 042	
<i>CA Maubeuge Val de la Sambre</i>	116	33	28,4%	6 300	6 245	206 076	44	663	29 332	235 408	
HD 59	866	227	26,2%	6 100	6 046	1 372 553	330	663	218 978	1 591 530	139
NORD	4 161	1 191	28,6%	/		9 387 815	1 587		1 052 156	10 439 971	721
Gestionnaires											
<i>CA de Lens - Liévin</i>	359	100	27,9%	6 300	6 245	624 473	137	663	90 777	715 250	
<i>CA Béthune Bruay Noeux et Env.</i>	361	102	28,3%	6 300	6 245	636 963	138	663	91 283	728 246	
<i>CA du Boulonnais</i>	230	65	28,3%	6 300	6 245	405 908	88	663	58 158	464 066	41
<i>CU d'Arras</i>	200	55	27,5%	6 300	6 245	343 460	76	663	50 572	394 033	
HD 62	631	165	26,1%	6 200	6 146	1 014 026	241	663	159 555	1 173 581	126
PAS-DE-CALAIS	1 781	487	27,34%	/		3 024 830	679		450 346	3 475 175	167
NORD PAS-DE-CALAIS	5 942	1 678	28,24%	/		12 412 645	2 266		1 502 501	13 915 146	860



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Répartition territoriale 2016 - Picardie

CADRAGE DHUP OBJECTIFS 2016 : 2 407 logements dont 2 013 PLUS PLAI	Objectif PLUS / PLAI proposé	Dont objectif PLAI	Soit taux PLAI	Forfait PLAI 2015	Forfait PLAI 2016 ajusté	Enveloppe financière - Forfait 2015 ajusté enveloppe 2016	Objectif en nombre de logements ordinaires T1/T2	Forfait logement ordinaire T1/T2	Complément financier petite typologie	Enveloppe prévisionnelle 2016	Objectif PLS
Gestionnaires											
CA Saint Quentin	30	8	26,7%	7 600	6 851	54 811	11	503	5 537	60 348	21
CA Soissonnais	100	27	27%	1 500	1 352	36 511	38	503	19 127	55 637	12
HD Aisne	100	27	27%	1 500	1 352	36 511	38	503	19 127	55 637	37
Aisne	230	62	27%	/		127 832	87		43 790	171 622	70
CA du Beauvaisis	170	45	26,5%	7 600	6 851	308 311	65	503	32 717	341 028	5
CA de Compiègne	80	21	26,3%	7 600	6 851	143 878	30	503	15 100	158 979	67
HD Oise	683	182	26,6%	7 168	6 462	1 176 051	258	503	129 861	1 305 912	124
Oise	933	248	26,6%	/		1 628 241	353		177 677	1 805 918	196
CA Amiens Mét.	750	194	25,9%	7 600	6 851	1 329 163	285	503	143 438	1 472 601	128
HD Somme	200	54	27%	1 500	1 352	73 021	76	503	38 253	111 275	0
Somme	950	248	26,1%	/		1 402 184	361		181 691	1 583 875	128
PICARDIE	2 113	558	26,4%	/		3 158 256	801		403 159	3 561 415	394

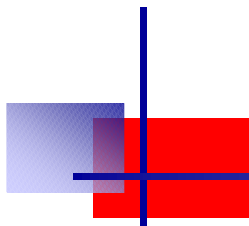


5. Bilan 2015 et programmation 2016 des aides de l'Anah

Programmation des aides en faveur du parc privé

Bilan 2015

Bilan régional du parc privé 2015



Dotation régionale finale

NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE

- Anah 47,31 M€, consommée à 99% : 47,28 M€.
- Fart 14,77 M€ consommée à 96% : 14,25 M€

- 5 356 logements rénovés en 2015
 - 5 047 logts Propriétaires occupants
 - 308 logts Propriétaires bailleurs
- 74% en secteur programmé (62% en 2014)
- Activité économique : 125 M€ de travaux générés

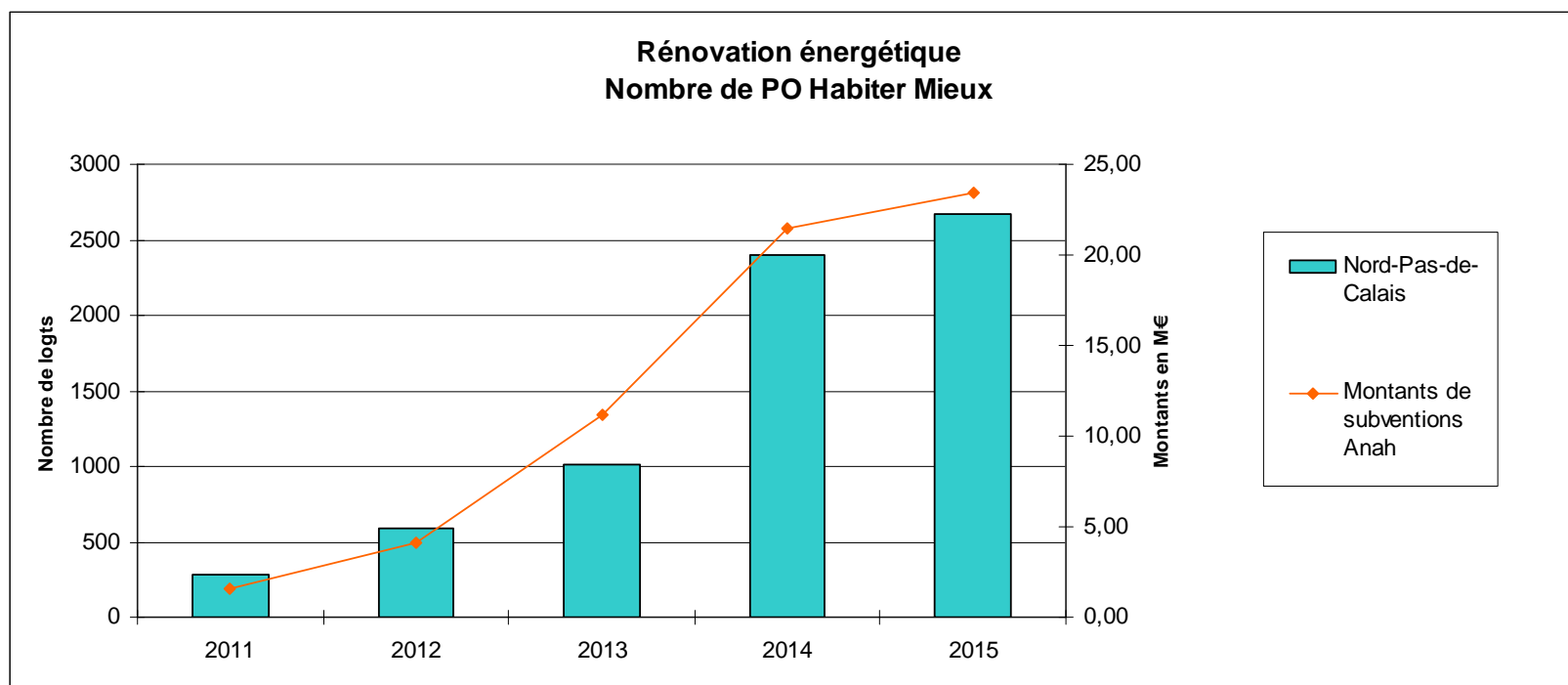
Bilan régional du parc privé 2015

Chiffres clefs

- 5 356 logements rénovés en 2015
 - 5 047 logts Propriétaires occupants
 - 308 logts Propriétaires bailleurs
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : 222 logts PO (+6%) et 181 logts PB (+5%)
- Adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie : 885 logts PO autonomie (+46%)
- Rénovation énergétique : 3867 logts PO (+15%) et 87 logts PB (-2%)

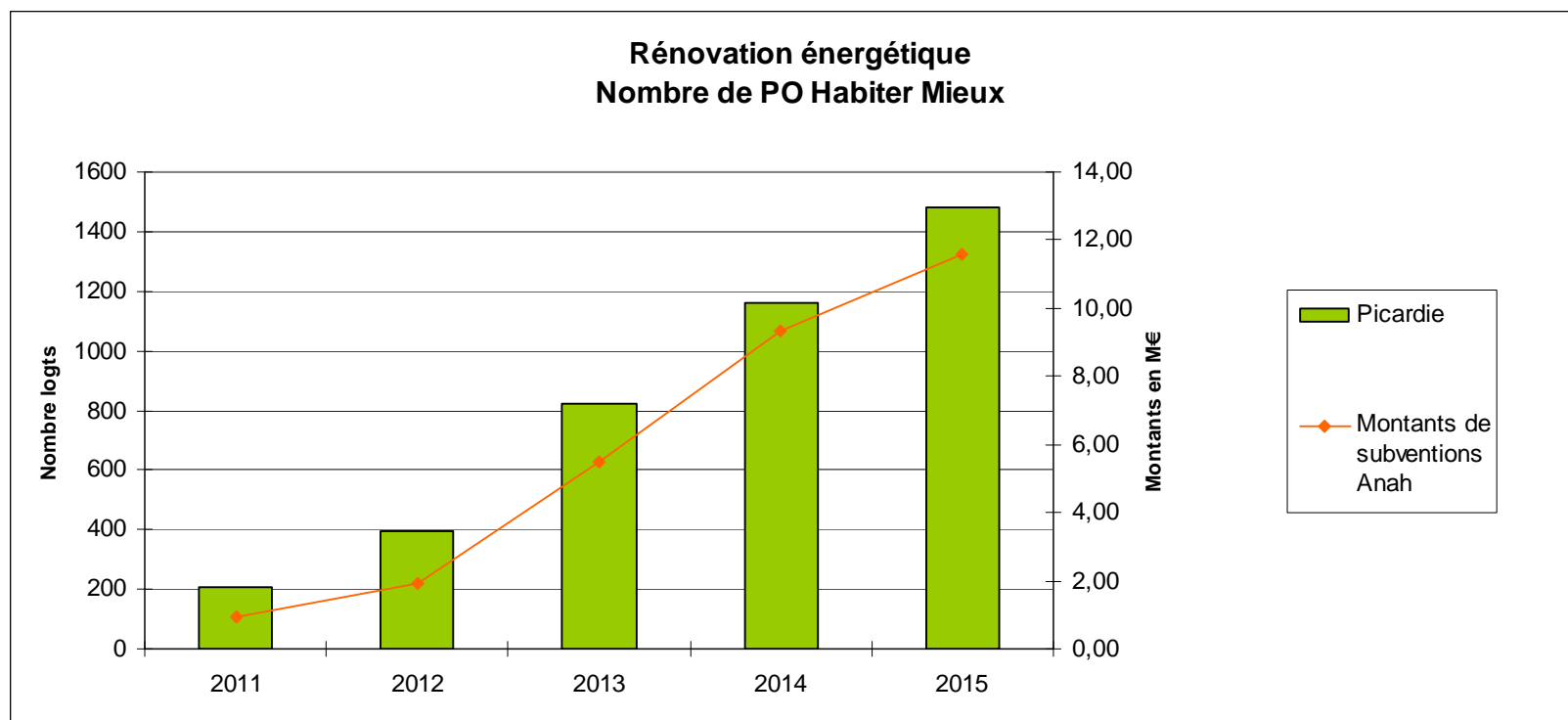
Bilan régional du parc privé 2015

NORD-PAS-DE-CALAIS



Bilan régional du parc privé 2015

PICARDIE



Bilan régional du parc privé 2015

Évolution du nombre de programmes vivants (OPAH RR, OPAH RU, PIGI..)

Année	Nord Pas-de-Calais	Picardie
2010	24	31
2011	18	29
2012	13	26
2013	14	24
2014	19	24
2015	26	18
1er janvier 2016	26	13

Programmation des aides en faveur du parc privé

Le contexte national

- Loi de transition énergétique et pérennisation des objectifs Habiter Mieux
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement
- Un plan triennal de mobilisation en faveur des copropriétés

Programmation des aides en faveur du parc privé

Les orientations

- Traitement de l'habitat indigne et dégradé
 - Priorité affirmée
 - Coupler Actions incitatives et coercitives
- Lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du PREH à travers le programme Habiter Mieux
 - Ciblage social à maintenir : PO Très Modestes
 - Passage au pourcentage de la prime FART
 - Création de l'écoPTZ Habiter Mieux (2^{ème} semestre 2016)

Programmation des aides en faveur du parc privé

- Accompagnement des personnes en situation de perte d'autonomie
 - Soutenir le couplage autonomie/rénovation énergétique
- Les copropriétés en difficultés
 - Veiller à la mise en œuvre du plan triennal en faveur des copropriétés fragiles ou en difficultés
- Accès au logement des personnes en difficulté
 - Production d'un parc à vocation sociale, avec un ciblage sur des territoires prioritaires au travers des OPAH : OPAH RU, OPAH centres-bourgs
 - Développement d'une offre vraiment adaptée à la demande de logements exprimée : exploitation des données du SNE
 - Développer la prime d'intermédiation sociale
 - Nouveaux outils d'Action Logement dans le cadre d'un partenariat avec l'Anah

Programmation des aides en faveur du parc privé

Objectifs à répartir

Régions	PB	PO LHI/TD	PO autonomie	PO énergie
Nord-Pas-de-Calais	340	160	600	3 060
Picardie	90	75	300	1 500
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	430	235	900	4 560

Dotation financière

ANAH : 47,11 M€

FART : 10,22 M€

Programmation des aides en faveur du parc privé

- 2 dialogues de gestion distincts ➔ 2 profils d'objectifs distincts, par ancienne région
- Un bon point de départ budgétaire : une dotation régionale (47,1M€)
 - en hausse de 12% par rapport la dotation initiale « régionale » 2015.
 - Proche du consommé 2015 (47,3M€)
- Pour mémoire : les montants moyens de subvention utilisés par l'Anah sont identiques pour les territoires NPDC et Picards
- Maintien des priorités d'intervention des années passées / 6 objectifs à fixer par territoire
 - PB LHI/TD - PB « autres » - PO LHI/TD – PO énergie – PO autonomie et un objectif résultant : logements traités au titre du programme Habiter Mieux

Programmation des aides en faveur du parc privé

- Raisonnement à l'échelle de chacune des 2 anciennes régions : chaque région reste « propriétaire » de ses objectifs et de sa dotation
- Pas de réserve régionale d'objectifs
- Pour chaque type d'objectif , une répartition qui tient compte de 3 critères :
 - Le gisement statistique
 - Les engagements contractualisés (OPAH, FIG...)
 - La dynamique opérationnelle 2015.

Programmation des aides en faveur du parc privé

Programmation complémentaire / annonce ministérielle du 03 mars

- Accélération du programme Habiter Mieux en 2016 et passage de l'objectif national de 50 000 à 70 000 logements, soit une majoration de 40%.
- Officialisation de ce nouvel objectif lors du prochain CA de l'Anah du 25 mars. Adoption d'une nouvelle programmation entre régions.
- Cette évolution sera répercutée dans la programmation régionale dans les prochaines semaines. **Un scénario préférentiel :**
 - **Répercussion des objectifs supplémentaires , vers chaque territoire, de façon uniforme.** (si l'objectif régional PO énergie augmente de 40%, chaque territoire se verra proposer un objectif en hausse de 40%)
 - Sauf si le territoire met en avant des difficultés opérationnelles à absorber une telle évolution

Programmation des aides en faveur du parc privé Exécution : points clés

Modalités de gestion budgétaire

- Point intermédiaire fin du premier semestre (CRHH / juillet)
- Libération des soldes d'AE en septembre 2015 sous condition d'analyse :
 - **du niveau d'engagement**
 - **Du niveau d'atteinte des objectifs**
 - **du niveau des stocks**
 - **ET des coûts moyens régionaux constatés**



18/11/13

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



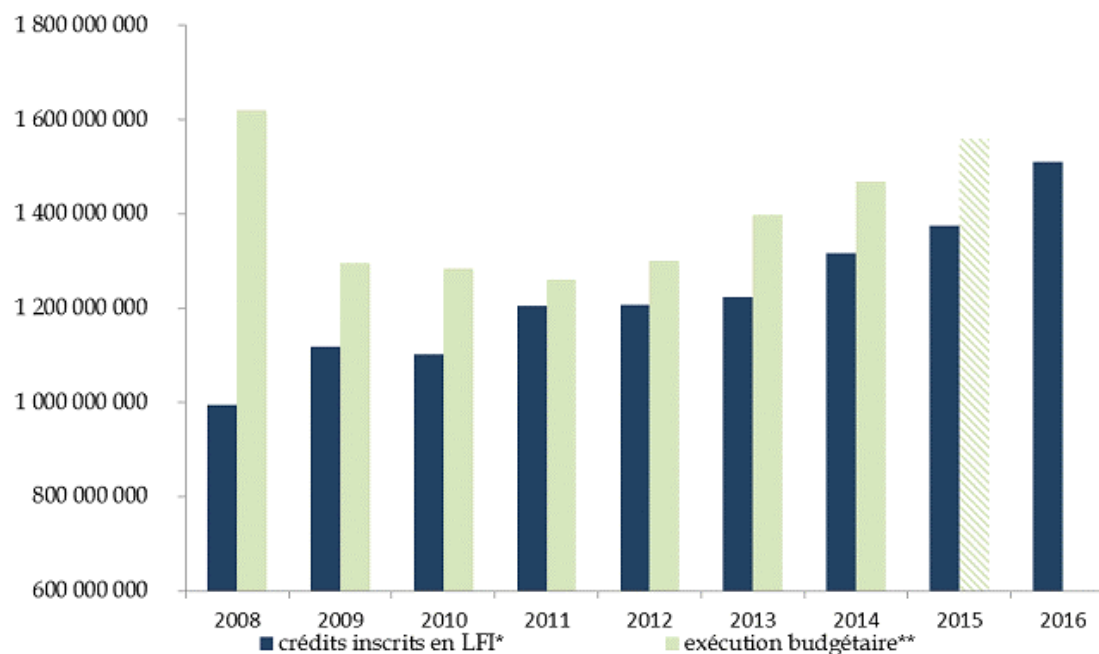
6. Point sur les politiques d'hébergement

CRHH du 21 Mars 2016

**Programmation du BOP 177 « Hébergement,
parcours vers le logement et insertion des
personnes vulnérables »**

NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE

Des crédits en progression ...



Qui seront encore insuffisants

134, 7 M€ notifiés à la région

Une programmation en 2 blocs :

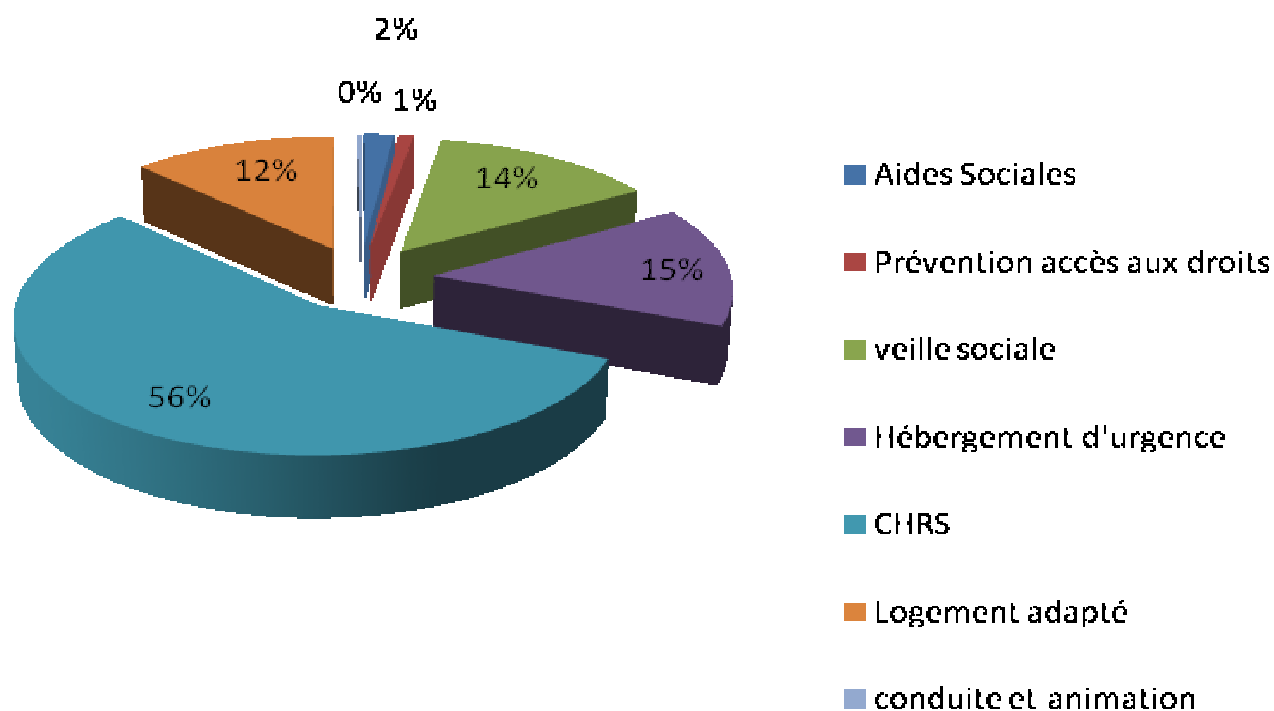
- les dépenses obligatoires et engagements de l'Etat (66%)

- Allocations et aides sociales de l'Etat : 2,3 M€
- Aide Sociale hébergement (CHRS) : 75,8M€
- Expérimentation « Housing First » : 0,8M€
- Mise à l'abri des migrants : 9,4M€

- les dispositifs subventionnés (34%)

- Veille saisonnière : 4 M€
- Logement adapté : 19 M€
- Hébergement d'urgence : 13 M€
- Veille sociale : 13 M€

Programmation 2016 entre les actions du BOP 177



Des moyens complémentaires attendus:

L'ALT 1 pour renforcer l'accès au logement

ALT 1 en 2015	Répartition entre les départements
Aisne	494 682 €
Nord	4 156 054 €
Oise	384 175 €
Pas de Calais	1 266 996 €
Somme	1 017 301 €
Total	7 319 208 €

La répartition infra régionale au 16 Mars 2016

	Répartition entre les UO
Aisne	4 978 075
Nord	20 604 890
Oise	7 733 803
Pas de Calais	13 939 521
Somme	4 323 360
Région (CHRS, ..)	83 137 351
Total bop	134 717 000